



Elif Aksaz

L'émigration turque en France : 50 ans de travaux de recherche en France et en Turquie
Bibliographie commentée, proposée à l'occasion du 50e anniversaire de la signature de la signature d'un accord bilatéral de main-d'œuvre entre la France et la Turquie le 8 avril 1965

Institut français d'études anatoliennes

Introduction

DOI : 10.4000/books.ifeagd.1207
Éditeur : Institut français d'études anatoliennes
Lieu d'édition : Istanbul
Année d'édition : 2015
Date de mise en ligne : 24 mars 2015
Collection : La Turquie aujourd'hui
EAN électronique : 978-2-36245-057-0



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

AKSAZ, Elif. *Introduction* In : *L'émigration turque en France : 50 ans de travaux de recherche en France et en Turquie : Bibliographie commentée, proposée à l'occasion du 50e anniversaire de la signature d'un accord bilatéral de main-d'œuvre entre la France et la Turquie le 8 avril 1965* [en ligne]. Istanbul : Institut français d'études anatoliennes, 2015 (généré le 27 mars 2024). Disponible sur Internet : <<https://books.openedition.org/ifeagd/1207>>. ISBN : 978-2-36245-057-0. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.ifeagd.1207>.

Ce document a été généré automatiquement le 27 mars 2024.

Le texte seul est utilisable sous licence . Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Introduction

« Personne n'a originairement le droit de se trouver à un endroit de la terre plutôt qu'à un autre. »,
Emmanuel Kant¹.

- 1 L'immigration turque en France constitue un courant migratoire relativement récent. Il s'agit d'une émigration d'origine principalement rurale, de caractère familial, qui est restée dynamique depuis la suspension des politiques d'accueil d'immigrés. Bien que l'évaluation varie selon les sources, son poids démographique dans la société globale en France ainsi que dans les populations immigrées d'ensemble est relativement faible.
- 2 L'émigration turque vers la France ne constitue qu'une partie d'un vaste mouvement migratoire de la Turquie vers l'Europe. Plusieurs accords bilatéraux ont été signés entre la Turquie et les pays européens, outre la France et l'Allemagne Fédérale, à partir de 1961⁴. Les Turcs constituent en termes de nationalité la première population immigrée d'Europe, avec 3 063 388 individus pour l'année 2005 selon l'administration turque⁵. Un peu plus d'un demi-million réside en Allemagne, 359 034 en France, 358 846 aux Pays-Bas, 116 882 en Autriche et 150 000 en Grande Bretagne. Pour les autres pays européens, les évaluations sont inférieures à 100 000⁶.
- 3 Ce dossier, tout en resituant les travaux de recherche dans le contexte disciplinaire des sciences sociales nationales, examine comment les travaux de recherche en sciences sociales sur l'émigration turque se sont développés en France (première partie) et en Turquie (deuxième partie), en relation avec l'évolution des interrogations publiques, différemment formulées selon les contextes (migratoires).
- 4 L'examen des questions développées par les sciences sociales à propos de l'émigration et de leur évolution en fonction des transformations des interrogations publiques formulées dans les sociétés d'immigration et d'émigration, permettra une prise de conscience de la dépendance des élaborations savantes vis-à-vis des représentations collectives. Il pourra fournir du même coup un point d'appui aux travaux recherches ultérieurs, pour prendre une distance vis-à-vis des interrogations publiques qui ont si

fortement influencé les recherches antérieures et pour s'émanciper des schèmes de pensée nationaux.

NOTES

4. Les dates des accords ainsi que la liste des pays signataires varient selon les sources. Par exemple, un accord a été signé avec l'Allemagne : en 1961 selon Ahmet İçduygu et İbrahim Sirkeci (1999), en septembre 1961 selon Catherine Gökalp (1973), le 31 octobre 1961 (reconduit le 30 septembre 1964) selon Nermin Abadan-Unat (2002). Avec l'Autriche : le 15 mai 1964 selon Abadan-Unat, en 1965 selon İçduygu et Sirkeci – cet accord n'est pas mentionné par Gökalp. Avec la Belgique : en 1964 selon İçduygu et Sirkeci, le 15 juillet 1964 selon Abadan-Unat, en juin 1965 selon Gökalp. Avec les Pays-Bas : en 1964 selon İçduygu et Sirkeci, le 19 Août 1964 selon Abadan-Unat – cet accord n'est pas mentionné par Gökalp. Avec la France : en 1965 selon İçduygu et Sirkeci, en octobre 1965 (révisé en 1969) selon Gökalp, le 8 avril 1965 selon Abadan-Unat. Avec la Suède : en 1967 selon Gökalp, en 1965 selon İçduygu et Sirkeci, le 10 mars 1967 selon Abadan-Unat. Avec la Suisse, en 1971 ; avec la Danemark, en 1973 et avec la Norvège en 1981, selon İçduygu et Sirkeci – ces accords ne sont pas mentionnés par Abadan-Unat et par Gökalp. Enfin, hors d'Europe, avec l'Australie en 1967 selon Gökalp – cet accord n'est pas mentionné par Abadan-Unat et par İçduygu et Sirkeci.

5. DİYİH, *Dış İlişkiler ve Yurtdışı İşçiler Hizmetleri Genel Müdürlüğü* : Direction générale des relations extérieures et des services aux travailleurs expatriés (littéralement : aux travailleurs/ouvriers à l'extérieur du pays), Rapport annuel pour les Services extérieurs du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale et du Ministère des Affaires Étrangères, année 2005, paru en 2006, Ankara ; cité par Stéphane de Tapia (2006).

6. Stéphane de Tapia, *ibid.*

NOTES DE FIN

1. Cité par Marcel Détienne (2003 :154) : *Comment être autochtone ? Du pur Athénien au Français raciné*, Paris : Seuil.